



Madame La Présidente,

Vous nous convoquez pour une instance institutionnelle ce 1^{er} juillet 2021.

Nous sommes heureux de pouvoir participer à cette réunion en présentiel, premier pas vers un retour à un fonctionnement plus « normal » de nos services.

Cela permettra, si ce n'est d'être d'accord avec vous, au moins de vous entendre correctement.

En points à l'ordre du jour :

– point pour avis :

- la présentation du DUERP / PAP,

– points pour information :

- le TBVS,
- la reprise du travail en présentiel,
- la levée progressive des mesures sanitaires,
- les informations immobilières.

Au vu de l'ordre du jour, nous aurions aimé la présence des acteurs de prévention (l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, des médecins de prévention et des assistantes sociales) comme lors du dernier CHS-CT.

Concernant le DUERP/PAP, les motivations de vote exprimées lors du CHS-CT restent valables pour ce CTL, vous ne serez donc pas étonnée par notre vote.

Nous sommes satisfaits qu'un point immobilier soit mis à l'ordre du jour de ce CTL, demande faite depuis plusieurs années.

Nous aurons ainsi la possibilité de jouer pleinement, et cela le plus en amont possible, notre rôle de représentant des personnels en portant la parole des collègues que nous aurons pu consulter et participer sur le plan technique aux commissions immobilières

Pour l'ensemble des points à l'ordre du jour, nous avons plus l'impression de nous projeter dans le futur en testant un pseudo-Comité Social d'Administration (CSA) que d'avoir des instances respectives CHS-CT et CTL.

Effectivement si nous devons voir ces points en CHS-CT, nous souhaiterions traiter en CTL des points concernant l'organisation des services, des expérimentations en cours déjà pour

certaines de plus de 6 mois, l'organisation de permanences obligatoires pour les agents du SIP de Rouen Ouest et Est en septembre et l'organisation du futur Secrétariat Général commun départemental (SGCD).

Nous y reviendrons dans le cadre des questions diverses.

En complément des points évoqués lors de ce CTL, il semblerait qu'un sujet important manque : les fiches de signalement.

En effet, vous nous avez indiqué, madame la présidente, lors d'un précédent CTL de votre volonté de zéro tolérance pour les auteurs d'agression. Nous l'avons bien noté.

Lors de notre dernier CHS-CT, nous sommes intervenus les uns et les autres sur différents types de fiches de signalement.

Pour l'intersyndicale, ces fiches sont révélatrices d'une situation à un moment donné, et doivent systématiquement être présentées en CHS-CT.

La réponse de l'Administration se doit d'être à la hauteur pour en diminuer le nombre. Si ce n'est pas le cas, c'est que la réponse est inadaptée. Il faut donc en changer comme indiqué lors de l'analyse des fiches de signalement de l'accueil de Rouen.

Pour l'intersyndicale, il est inconcevable de minorer artificiellement le nombre de fiches de signalement.

Pour les autres points à l'ordre du jour, nous interviendrons tout au long de cette instance, en espérant que pour une fois nous aurons des réponses à nos questions.

Rouen le 1^{er} juillet 2021